

Jean Monnier

Charles Monnier

Lébel

Jacquessain

Eg. lude officier

K

Aujourd'hui trente Pluviose, au Deua de la République
française une et indivisible, à quatre heures après midi, par devant
moi, Guillaume François lude officier municipal de la commune
de Manneville-la-Goupil, faisant pour officier public à défaut,
afin de rédiger les actes destinés à constater les naissances,
mariages et décès des citoyens; sont comparus dans la
maison commune pour contracter mariage, d'une part,
Charles Clément Létrel, instituteur, âgé de vingt cinq ans,

Le D^e flément Cétrel, Niamoisien, âgé de cinquante quatre ans,
et de Marie anne Hardy, âgée de cinquante neuf ans, tous
trois domiciliés dans la dite Municipalité de Manneville; —
D'autre part, Marie anne Gaudu, filleuse, âgée de vingt huit ans,
fille de Jean Gaudu, journalier, âgé de cinquante neuf ans,
et de Catherine Elisabeth le Baillif, âgée de cinquante sept ans,
tous trois aussi domiciliés dans la dite Municipalité de Manneville,
Lesquels futurs conjoints étoient accompagnés dudit flément
Cétrel père de S^r Epoux, dudit Jean Gaudu père de S^r Epoux, de
Jean Claude Douche, menuisier, âgé de trente sept ans, beau-frère
de S^r Epoux et de Adrien Barreau, Courreur en chaîne, âgé de
vingt neuf ans, Cousin de S^r Epoux; tous, domiciliés dans la dite
Municipalité de Manneville. Moi Guillaume François
Lude, officier municipal, après avoir fait lecture en présence
des parties et desdits témoins, l^e de l'acte de naissance de
Charles flément Cétrel, en date du deux août Mil Sept Cent
Soixante huit, qui constate qu'il est né le jour avant, audit

Charles Clément Létrel, en date du deux août e Mil sept Cent
Soixante huit, qui constate qu'il est né le jour avant, audit
lieu de Manneville, du mariage légitime entre Clément
Létrel & Marie Anne hardi, le Desous dénommés. 2.^e de
L'acte de naissance de Marie Anne Gaudu, en date du
Vingt un octobre Mil sept Cent Soixante cinq, portant qu'elle
est née au dit lieu de Manneville, du légitime mariage entre
Jean Gaudu et Elisabeth Catherine le Baillif. (observation, il y
a une erreur, vu que le prénom de Elisabeth est avant celui de
Catherine, et il doit être après celui de Catherine, mais c'est
toujours le véritable acte.) 3.^e de l'acte de publication de
promesse de mariage entre les futurs conjoints, dressé par
moi, Guillaume François Lude, le Vingt huit du présent et
affiché le même jour à la porte de la maison commune dudit

[Signature]

7^o L

lieu de Manneville; après au foi que Charles Clement Etzel et
 Marie Anne Gaudu ont eu déclaré à haute voix de prandre mutuellement
 pour époux; j'ai prononcé, au nom de la loi, que Charles
 Clement Etzel et Marie Anne Gaudu sont unis en mariage, &
 j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé
 avec moi.

fait en la maison Commune de Manneville la Goupil, les jours,
 mois et an que dessus.

Etzel & Marie Gaudu Jean Gaudu & Clement Etzel
 Jean Douche *Paul Bouillon*
 Off. lude officier

Aujourd'hui treize Ventose de l'an Douzième